

Déplacement sur un créneau de remplaçant

— les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

La règle d'agenda propose un déplacement **sur l'agenda du même praticien**. Elle ne dit pas ce qui se propose quand ce praticien ne sera plus en poste à la date disponible : c'est ce point-là qui n'était pas encore paramétré.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Proposer le créneau du titulaire, sans commentaire	Le rendez-vous est remplacé tout de suite	La patiente découvre le changement en salle d'attente	Écartée par le secrétariat

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Ne proposer que les créneaux du remplaçant	La continuité est gardée	Deux créneaux seulement, tous les deux en fin de journée	Écartée par le secrétariat
Proposer les deux, praticien nommé à chaque ligne, créneaux tenus	La patiente décide en connaissant ce qui change	Un message un peu plus long	Recommandée, puis validée

Combien de fois le cas se présente

Période	Déplacements sur créneau de remplaçant	Dont suivis d'un second échange
Six derniers mois	14	5
Dont le dernier mois	4	1

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **5 seconds échanges sur 14 demandes** valent une entrée dans la règle d'agenda, et le cabinet le décide en connaissant le volume.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.